

**AR Prefecture**

016-211601380-20250324-DCM202503\_04-DE  
Reçu le 25/03/2025  
Publié le 25/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice: 26 - présents: 17 - votants: 20 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session <b>ORDINAIRE</b> , à la mairie de FLEAC le <b>lundi 24 mars 2025</b> sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
---	---

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/03/2025

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, CHEMINADE, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes BADALIAN, DIABY, GOMES DA COSTA et MM. DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, MORIN, MOUHICA, SOGUEL

**POUVOIRS :** De M. SOGUEL à M. LAGARDE

De Mme BADALIAN à Mme CHEMINADE

De M. FREMINET à Mme AUDRA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LOJEWSKI

Délibération : 2025-03-04

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal de la Commune, au BP 2025**

*Rapporteur : Patricia LAINE*

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, le 24 mars 2025, ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de + 1 296 480,14 € à la clôture au 31/12/2024.

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 20 voix pour, 0 contre, et aucune abstention.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit, au B.P 2025 :

**AR Prefecture**

016-211601380-20250324-DCM202503\_04-DE  
 Reçu le 25/03/2025  
 Publié le 25/03/2025

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Virement à la section d'investissement.....	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT.....</b>	<b>+ 1 296 480,14 €</b>
<b>DEFICIT.....</b>	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/24</b>	
Affectation obligatoire	
. À l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	
Déficit résiduel à reporter.....	
. À l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) .....	
Solde disponible affecté comme suit :	
. Affectation complémentaire en réserves (compte 1068).....	0 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002).....	+ 1 296 480,14 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....	
<b>B) DEFICIT AU 31/12/24</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif.....	
Excédent disponible (voir A – solde disponible).....	
<b>C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté.....</b>	

Fait et délibéré à FLEAC, le 24 mars 2025

Ont signé en annexes au budget primitif 2025: Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA (2 voix), BEL, DESACHY, CHEMINADE (2 voix), JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,  
 MM. LABROUSSE, CHAUVAUD, GUINET, LAGARDE (2 voix), LOJEWSKI, NICOLAS.

Pour copie conforme,  
 Le Maire,

Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 25 MARS 2025

Réception du : 25 MARS 2025

Mise en ligne le : 26 MARS 2025

Le Maire, Hélène GINGAST



**Voies de recours :** En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.